

Institutions

L'ART disposée à coopérer « pleinement » avec les Télécoms

Le président par intérim de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART), Imad Houballah, a organisé hier une conférence de presse au cours de laquelle il a souligné la volonté de l'ART de coopérer « pleinement » avec le nouveau ministre des Télécoms, Nicolas Sehnaoui.

À cette occasion, M. Houballah a tenu à clarifier le rôle de l'ART, suite à la publication d'un arrêt du Conseil d'État, qui a récemment attiré les foudres du ministre des Télécommunications alors en fonctions, Charbel Nahas. À titre de rappel, cet arrêt a été émis suite à une plainte provenant d'une entreprise privée ; le ministre avait jugé, lors d'une conférence de presse qui s'est tenue la semaine dernière, que les décisions prises par l'ART sont « illégales » tant que toutes les clauses de la loi 431/2002 n'ont pas été appliquées.

« L'ART est pleinement disposée à coopérer (...) et se soumettra à toute autre interprétation de l'arrêt du Conseil d'État », a affirmé pour sa part M. Houballah, soulignant en parallèle l'urgence de mettre en place une politique globale pertinente et de remédier dans



Le président par intérim de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART), Imad Houballah, lors de la conférence de presse qui s'est tenue hier.

les plus brefs délais au retard accumulé dans le secteur. « Plus de 100 000 nouveaux emplois pourraient être générés grâce au développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) sur le plan local », a-t-il souligné à cet égard.

Rappelons que l'ART est une autorité indépendante, créée en vertu de la loi n° 431 datant de 2002, dont la tâche principale est d'œuvrer en faveur de la libéralisation du secteur des télécoms. Plusieurs facteurs, notamment politiques, ont toutefois entravé

jusqu'à présent le bon déroulement de cette mission. Rien qu'au niveau de la forme, le premier conseil d'administration de l'ART avait été désigné en février 2007, cinq ans après le vote de la loi relative à l'instauration de l'autorité. En avril 2010, le président de l'ART, Kamal Chéhadé, avait annoncé sa démission, attribuant sa décision à des motifs « personnels et professionnels ». Des divergences de points de vue avec le ministre des Télécoms, Charbel Nahas, et son prédécesseur, Gebran Bassil, seraient à l'origine de cette démission.